



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

40/2023	APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE 15 MAI 2023
41/2023	HÔTEL/RESTAURANT LE CH'TI BOURGUIGNON - CESSIION DU MATÉRIEL ET DU MOBILIER D'EXPLOITATION
42/2023	RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE - 400 000 €
43/2023	VENTE DU CAMION RENAULT MASCOTT - ECRITURE COMPTABLE - SORTIE D'INVENTAIRE
44/2023	DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1
45/2023	JEUX ÉGLISE - ACCEPTATION DON ASSOCIATION CERCLE ST-MARTIN
46/2023	PERSONNEL COMMUNAL - SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL SUITE À DÉPART EN RETRAITE



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 29 juin 2023 à 19 h 30
Mairie – Salle de Réception

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal de Laives (Saône-et-Loire), légalement convoqué le 06 juin 2023 s'est réuni à salle de réception de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude BECOUSSE

Présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Grégory FLATTOT, Joël GAUTHERON, Jocelyne CHATRON, Philippe DURIAUX, Virginie PROST, Martine GRANDJEAN, Marie-Claude LAFARGE, Adrien DEVAUX

Absent avec pouvoir : Monsieur Jean-Claude ADAM pouvoir à Marie-Claude LAFARGE, Catherine BLANC-BEAUREGARD pouvoir à Martine GRANDJEAN, Antoine LOUDOT pouvoir à Virginie PROST.

Absentes : Vanessa SAINT-ARROMAND et Christelle THERVILLE

Secrétaire de séance : Grégory FLATTOT

ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 mai 2023
- 2 - HOTEL RESTAURANT LE CH'TI BOURGUIGNON
 - Cession du matériel et du mobilier d'exploitation
- 3 - RENOUELEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE - 400 000 €
- 4 - VENTE DU CAMION RENAULT MASCOTT
 - Écriture comptable - sortie d'inventaire
- 5 - DECISIONS MODIFICATIVES
 - Sono lacs ;
 - Travaux sanitaires lacs ;
 - Stade : travaux complémentaires (modification couleur luminaires)
- 6 - JEUX EGLISE
 - Acceptation don de l'Association du Cercle St-Martin
- 7 - PERSONNEL COMMUNAL - SERVICES TECHNIQUES
 - Modification du temps de travail de l'adjoint technique en charge du ménage des bâtiments
- 8 - SITUATION BASE NAUTIQUE - SAISON 2023
- 9 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « Entre Saône et Grosne »
 - Actions en cours et à venir
- 10 - URBANISME
- 11 - QUESTIONS DIVERSES

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2023 (délibération n°40/2023)

Monsieur le Maire rappelle les questions à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2023. Il demande si ce dernier appelle des observations. A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023 est adopté sans observation.

2 - Hôtel/restaurant le Ch'ti Bourguignon - cession du matériel et du mobilier d'exploitation (délibération n°41/2023)

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un acte en date du 02 juillet 2020, la Commune de Laives a acquis un fonds de commerce de restauration et hôtellerie dépendant de la liquidation judiciaire de la Société L'AUBERGE DU CENTRE.

Cette acquisition a été liée à l'acquisition par la Commune des murs commerciaux abritant cette activité. Acquisition réalisée le 23 septembre 2020 en l'étude de Me Bertrand REYNOLD de SERESIN.

A la suite de ces acquisitions la Commune a recherché un exploitant pour le fonds de Commerce racheté, et a reçu les éventuels repreneurs pour examiner la faisabilité de leur candidature. Après étude des dossiers, le Conseil Municipal réuni le 06 août 2020 a retenu l'offre de la Société LE CH'TI BOURGUIGNON. Cette dernière présentant toutes les garanties de sérieux quant à l'exploitation de l'établissement précédemment tenu par la société L'AUBERGE DU CENTRE.

Monsieur le Maire rappelle donc au Conseil Municipal que nous sommes liés avec la Société LE CH'TI BOURGUIGNON par un bail d'exploitation commercial aux termes d'un acte reçu par Me Thierry CLAIRE Avocat de la Société d'Avocats Inter-Barreaux à TOURNUS (71700) en date du 22 octobre 2020. Ledit bail retrace bien entendu l'état des lieux, ainsi que la liste du matériel mis à la disposition des gérants.

Après exposé, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait des gérants de l'hôtel/restaurant LE CH'TI BOURGUIGNON de cesser leur activité. Il expose au Conseil Municipal que cette cessation d'activité ne peut se faire que si les gérants de l'hôtel/restaurant LE CH'TI BOURGUIGNON deviennent propriétaires du fonds de commerce hors licence de débit de boisson de 4^{ème} catégorie dite grande licence.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de ce matériel hors licence aux gérants de la Société LE CH'TI BOURGUIGNON. Monsieur le Maire présente donc le montant lié à cette vente pour une somme de 35 151.57 € TTC. Pour information, les gérants de l'hôtel/restaurant SARL LE CH'TI BOURGUIGNON ont transmis un courrier de promesse de d'achat en date du 29 juin 2023 annexé à la présente délibération qui stipule qu'ils sont d'accord sur le prix de vente proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : acte la cessation d'activité des gérants du CH'TI BOURGUIGNON ; dit que le prix de vente d'un montant 35 151.57 € TTC, comprenant le matériel nécessaire à l'exploitation de ce fonds de commerce, ainsi que les travaux rendus indispensables pour parfaire cette exploitation, soit 25 967.61 € TTC et 9 183.96 € TTC feront l'objet d'un titre de recettes émis à l'encontre de la SARL LE CH'TI BOURGUIGNON représentée par ses gérants Madame Isabelle FREROT et Monsieur Vincent DANQUIGNY ; dit également que la somme de 10 000 € issus de l'acquisition du fonds de commerce imputée au c/2051, suivant mandat n° 705/2020 et la somme de 13 306.34 € HT suivants mandats n°s 827/2020, 839/2020 et 545/2021 issus du matériel intégré au fonds de commerce imputée au c/2188 seront à sortir de l'inventaire communal par le biais d'écritures comptables ; dit également que les gérants de la Société LE CH'TI BOURGUIGNON restent redevables des loyers issus du bail commercial les liant à la Commune de Laives jusqu'à ce qu'un nouveau bail commercial soit signé avec un nouveau repreneur.

3 - Renouvellement de la Ligne de Trésorerie - 400 000 € (délibération n°42/2023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la ligne de trésorerie ouverte en 2022 servant à nous acquitter des factures concernant des travaux d'investissement importants à terminer en l'occurrence les travaux liés à la réfection de l'église romane de St-Martin, ainsi que des travaux inscrits au BP 2023 concernant pour une grande partie les travaux de toiture de l'école.

Il est précisé également que nous avons en cours une ligne de trésorerie de 400 000 € qui arrive à terme en juillet 2023 et qu'il y a lieu de renouveler.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour l'occasion. Il ressort que la proposition de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté est la mieux disante, selon les conditions ci-dessous détaillées, à savoir :

- Ligne de trésorerie de 400 000 € sur un an, basée sur l'Estr à - 3.144 % (31/05/2023 date du dernier taux connu), avec une marge de 0.80 %, sans frais de dossier, mais avec une commission d'engagement de 0.15 %, soit 600 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : retient la proposition de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté pour cette ligne de trésorerie de 400 000 € aux conditions ci-dessus énoncées ; charge Monsieur le Maire de signer tout acte s'y rapportant ;

4 - Vente du camion Renault Mascott - écriture comptable - sortie d'inventaire (délibération n°43/2023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente du véhicule communal Renault mascott faite au garage SARL DE BOURGOGNE - Malay - 71460 CORMATIN pour la somme de 3 000 €

Pour rappel, ce véhicule avait été acheté en 2018 à l'entreprise JEANDIN de St-Gengoux-le-National pour la somme de 8 400 €.

A la demande de la Trésorerie de Chalon-sur-Saône il est nécessaire de délibérer car la valeur du bien à l'actif est supérieur à 4 600 € (8 400 €). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : autorise la vente du véhicule Renault Mascott pour la somme de 3 000 € à la SARL

GARAGNE DE BOURGOGNE à Cormatin

5 - Décisions modificatives (Sono lacs, travaux sanitaires lacs, stade : travaux complémentaires électriques) (délibération n°44/2023)

Une décision modificative budgétaire est rendue nécessaire pour des achats et travaux n'étant pas prévus au BP 2023, à savoir : chapitre 21 : + 7 235 €, chapitre 011 : - 7 235 €.

6 - Jeux église - Acceptation du don de l'Association « Cercle St-Martin » (délibération 45/2023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de l'Association « Le Cercle St-Martin » de participer fortement à l'acquisition de jeux pour enfants pour parfaire l'attractivité de notre aire jouxtant l'église. Ainsi après accord, cette association nous informe vouloir porter cette participation à hauteur de 2 507 € pour un montant total d'acquisition de 3 483.60 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : accepte le don de l'association « Le Cercle St-Martin » de 2 507 € relatif à l'acquisition des jeux pour enfants de l'aire de jeux jouxtant l'église.

7 - Personnel communal - Services techniques - modification du temps de travail de l'adjoint technique en charge du ménage des bâtiments (délibération n°46/2023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite en mars 2023 de l'agent d'entretien en charge des bâtiments communaux (salle de réception et sanitaires, salle du Conseil Municipal au 1^{er} étage, salle des aînés rue de Beaumont, et bibliothèque municipale), dont le temps de travail était de 7 h/semaine. Nous avons procédé à son remplacement à compter du 1^{er} avril 2023 en recrutant un agent d'entretien qui donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que l'agent en charge du nettoyage des bâtiment de la Mairie (bureaux secrétariat, salle des Associations, escalier et nettoyage des escaliers de l'entrée principale de la salle de réception, salle au-dessus de la salle de réception et les escaliers des appartements des locataires du Relais de Poste) fait valoir également ses droits à la retraite au cours de cet été 2023. Il convient donc de pourvoir à son remplacement et ceci à compter du 1^{er} juillet 2023.

A compter du 1^{er} juillet 2023, le temps de travail de l'agent d'entretien recruté pourrait donc être modifié pour tenir compte des éléments ci-dessus, passant de 7 h/semaine à 17 h/semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte le recrutement de l'agent remplaçant au poste de l'agent d'entretien des bâtiments Mairie ; accepte la modification du temps de travail de l'agent passant de 7 h/semaine à 17 h/semaine à compter du 1^{er} juillet 2023 ; autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de travail à durée déterminée à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre de la même année à raison de 17 h/semaine.

8 - Saison lacs 2023

Madame Virginie Prost fait un point sur l'activité de la base nautique qui fait apparaître à ce jour une recette de 14 479€. Elle souligne également au conseil que nous aurons à prendre en charge une partie de l'hébergement d'un maître-nageur pour cette période estivale. Notre participation s'élèverait à 450€. En cours de saison nous aurons quelques ajustements à opérer tel que la pose de sable en supplément par exemple. Nous aurons également une manifestation organisée le dimanche 10 Septembre par l'ASPRENAUT. Cette demande reçoit un avis favorable.

Monsieur Grégory FLATTOT fait un point sur l'organisation de la fête des lacs qui se déroulera le samedi 29 Juillet 2023. Tout est organisé avec le concours des associations. La surveillance du site sera assurée par un organisme de sécurité dont les frais seront répartis entre le restaurant Le bout du Monde et la Commune.

9 -Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne »

Monsieur le Maire fait un point sur les actions de la Communauté de Communes. Le PLUi est en cours d'achèvement au même titre que la commercialisation des espaces économiques de la zone d'activité de Sennecey le Grand. La construction du bâtiment administratif et l'extension enfance jeunesse se déroulent bien. Nous débiterons d'ici quelques jours l'aménagement de la piste d'athlétisme pour lequel les

entreprises ont été retenues. Les conseillers sont invités à prendre connaissance du RPQS dans le domaine de l'assainissement collectif.

10 -Urbanisme

Monsieur Grégory FLATTOT présente tous les dossiers d'urbanisme étudiés en commission. Ils ont reçu un avis favorable.

11- Questions diverses

Le Maire donne la parole à Monsieur Philippe DURIAUX qui en sa qualité de Président du SIE informe que le syndicat a procédé au recrutement de sa nouvelle secrétaire suite à l'intégration du service des eaux de la ville de Sennecey le Grand au 1^{er} Janvier 2024. La prise de poste démarrera le 1^{er} Septembre 2023 à temps plein, partagé avec la Ville de Sennecey le Grand.

Le projet d'extension du futur bâtiment administratif pour loger la secrétaire et le fontainier lié à la gestion du service des eaux de la ville suit son cours. L'avant-projet proposé par le bureau d'architecture ARCAD26 a été validé. La superficie serait de 92 m² comprenant 2 bureaux de secrétariat et une petite salle de réunion pour les élus. L'étude de sol est programmée mi-juillet. Le permis de construire pourrait être déposé cette fin d'année après la validation du PLUi.

Les réunions sur l'intégration de la ville de Sennecey s'enchaînent. Dernièrement un problème de qualité de leur eau potable est survenu. L'ARS oblige la ville de Sennecey à trouver une solution. Le syndicat des eaux a proposé un scénario : il va mandater son maître d'œuvre, le cabinet ARTELIA pour étudier et chiffrer ce projet important. Il pourrait être en partie financé par l'excédent de la sortie de la ville de Sennecey du SYDRO. La mutualisation arrive à point nommé.

Monsieur Grégory FLATTOT informe le Conseil que la mise en place du panneau d'affichage à destination des associations se fera très prochainement.

Il est fait un point sur le projet d'aménagement de la Ruée et de la rue des Fontaines. Il paraît opportun de faire les premières réunions de quartier à compter de 2024. Nous avons déjà pris position auprès du Sydesl pour l'enfouissement des lignes électriques et télécom et auprès de la communauté de communes pour l'assainissement collectif.

Il est fait part au conseil du démarrage des travaux à compter du 7 Juillet pour la toiture de l'école.

Il est proposé de ne pas éditer de bulletin municipal pour Septembre/Octobre 2023 mais d'en rédiger un plus conséquent pour Janvier 2024. Effectivement nous aurons des opérations qui s'achèveront cet automne et il paraît important d'en faire état une fois les chiffres définitivement arrêtés.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Jean-Claude BECOUSSE



Le Secrétaire de séance,
Grégory FLATTOT